



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 3 juin 2024, à 19 h 30, située au Centre des loisirs au 305, rue St-Pierre, Saint-Germain-de-Grantham.

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Conseillère # 1 M<sup>me</sup> Sarah McAlden                      Conseiller # 4 M<sup>me</sup> Chantal Nault  
Conseillère # 2 M<sup>me</sup> Chantal St-Martin  
Conseiller # 3 M. Patrice Boislard                      Conseiller # 6 M. Sylvain Proulx  
Est absent de cette séance le conseiller # 5 M. Jean-François Forget.

M<sup>me</sup> Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de greffière d'assemblée à cette séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

**ORDRE DU JOUR**  
**3 juin 2024**

1. Ouverture de la séance ordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des comptes;
4. Adoption du procès-verbal du 6 mai 2024;
5. Adoption du procès-verbal du 27 mai 2024;
6. Dépôt des permis de mai 2024;
7. Rapport du maire sur les faits saillants;
8. Suivis des dossiers;
9. Période de questions;

**10. TRAVAUX PUBLICS**

- 10.1 Autoriser la formation pour opération de la pelle excavatrice;
- 10.2 Inscription au colloque annuel – 16 au 18 octobre 2024;

**11. INCENDIE**

**12. URBANISME**

- 12.1 Dossier 2024-007 – Demande de dérogation mineure, 505 chemin de Saint-Hyacinthe, sur le lot 5 155 894 du cadastre du Québec, pour autoriser l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage ayant une distance séparatrice à une maison d'habitation de 160m au lieu de 299.8m;\*

**REPORTÉ**



**12.2** Dossier 2024-008 – Demande de dérogation mineure, 404 chemin de Saint-Hyacinthe, 6 281 914 du cadastre du Québec, pour autoriser une allée de circulation à double sens de 6.28m au lieu de 6.50m;\*

**12.3** Dossier 2024-009 – Demande de dérogation mineure, 490 chemin de Saint-Hyacinthe, lot 5 155 390 du cadastre du Québec, pour autoriser, dans le cadre d'un lotissement, la présence de deux garages d'une superficie de 295m<sup>2</sup> au lieu de 160m<sup>2</sup> et d'un frontage de terrain de 15.96m au lieu de 30m;\*

**12.4** Demande 2024-010 – Demande de dérogation mineure, 245 rue Duff, lot 5 154 372 du cadastre du Québec, pour autoriser une entrée charretière à 3.5m de l'intersection au lieu de 8m. La demande s'inscrit dans le cadre de la réfection de la rue Duff;\*

**12.5** Autoriser l'inscription de 3 membres du CCU – Formation obligatoire.

### **13. LOISIRS**

**13.1** MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS – Demande de subvention dans le cadre de l'appel d'offres du volet 2;

**13.2** Équipement ancien skate park - vente;

### **14. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**14.1** Dépôt du rapport financier 2023;

**14.2** Demande de l'organisme OHD dans le cadre de la participation à la crise du logement;

**14.3** Autoriser le paiement des honoraires professionnels à Morency, société d'avocats S.E.N.C.R.L., au montant de 4 012.81\$;

**14.4** Ministère de la Sécurité publique : Service de la Sûreté du Québec, facture totale de 824 199.00\$, dont le 1<sup>er</sup> versement est dû le 30 juin 2024, au montant de 412 100.00\$;

**14.5** Adoption du règlement de taxation #830-24 relatif à la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Duncan (GC-408);

### **15. CORRESPONDANCE**

### **16. VARIA**

### **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

(101.06.2024)

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Chantal Nault**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec le point 12.1 reporté à une prochaine séance.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents en laissant l'item varia ouvert.



DP-(102.06.2024)

3. Adoption des comptes

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste des comptes à payer.

**Sur proposition de Patrice Boislard,  
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses, au 31 mai 2024, à la somme de 2 320 482.80\$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(103.06.2024)

4. Adoption du procès-verbal du 6 mai 2024

**Sur proposition de Patrice Boislard,  
Appuyé de Chantal St-Martin**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 6 mai 2024 tel que présenté.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(104.06.2024)

5. Adoption du procès-verbal du 27 mai 2024

**Sur proposition de Chantal Nault,  
Appuyé de Patrice Boislard**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 27 mai 2024 tel que présenté.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

DP-(105.06.2024)

6. Dépôt des permis de mai 2024;

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste des informations concernant les permis et certificats pour mai 2024 de l'officier en environnement et bâtiment.

DP-(106.06.2024)

7. Rapport du maire sur les faits saillants

Tel que requis en vertu de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, la mairesse, madame Nathacha Tessier, dépose à la table du conseil municipal le rapport du maire sur les faits saillants.



## 8. Suivis des dossiers

- Mobilibus : Mme la mairesse mentionne que nous avons eu 79 passages pour le mois de mai dernier. 1 823 passages depuis le début de l'année.
- Lancement du livre de Maurice Vallée, *Album Photographique des Familles Germainoises*, au pavillon des agriculteurs, le 9 juin à 14h.
- Boîte à Lunch : don de la municipalité équivalent à un dollar/citoyen de St-Germain. La fondation a remis près de 800 repas en 2023.

## 9. Période de questions

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, invite les citoyens présents dans la salle à poser leurs questions.

## 10. TRAVAUX PUBLICS

(106.06.2024)

### 10.1 Autoriser la formation pour opération de la pelle excavatrice;

**ATTENDU** la discussion des membres du conseil;

**ATTENDU** la recommandation du directeur des services techniques et des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE;**

**Sur proposition de Chantal St-Martin,  
Appuyé de Patrice Boislard**

Il est résolu d'autoriser la formation pour l'opération de la pelle excavatrice, au montant de 4 750.00\$ plus taxes.

Mme la mairesse demande le vote, 4 pour 1 contre.

**Adoptée** à la majorité des conseillers présents.

(107.06.2024)

### 10.2 Inscription au colloque annuel – 16 au 18 octobre 2024;

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'inscrire le directeur des services techniques et des travaux publics, monsieur Charles Gauthier, au colloque annuel en travaux publics du Québec, du 16 au 18 octobre 2024, pour la somme totale de 1 385.00\$ plus les taxes en frais d'inscription.

**QUE** les frais de repas et de déplacement soient remboursés sur pièces justificatives, le cas échéant.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.



## **11. INCENDIE**

## **12. URBANISME**

### **REPORTÉ**

**12.1 Dossier 2024-007 – Demande de dérogation mineure, 505 chemin de Saint-Hyacinthe, sur le lot 5 155 894 du cadastre du Québec, pour autoriser l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage ayant une distance séparatrice à une maison d'habitation de 160m au lieu de 299.8m**

**La période de consultation/questions pour la demande de dérogation DM 2024-008 est ouverte.**

**(Les personnes dans la salle sont invitées à poser leurs questions.)**

**Fermeture de la consultation/questions pour la demande de dérogation DM 2024-008.**

### **DM(108.06.2024)**

**12.2 Dossier 2024-008 – Demande de dérogation mineure, 404 chemin de Saint-Hyacinthe, 6 281 914 du cadastre du Québec, pour autoriser une allée de circulation à double sens de 6.28m au lieu de 6.50m;**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande concerne une partie de l'allée de circulation;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation est occasionnée par la configuration irrégulière du terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'obtention de la dérogation permet de conserver de la végétation;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande **d'accepter** le projet tel que déposé;

### **EN CONSÉQUENCE;**

**Sur proposition de Chantal Nault,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure du 404 chemin de Saint-Hyacinthe, 6 281 914 du cadastre du Québec, pour autoriser une allée de circulation à double sens de 6.28m au lieu de 6.50m.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**



**La période de consultation/questions pour la demande de dérogation DM 2024-009 est ouverte.**

(Les personnes dans la salle sont invitées à poser leurs questions.)

**Fermeture de la consultation/questions pour la demande de dérogation DM 2024-009.**

**DM(109.06.2024)**

**12.3 Dossier 2024-009 – Demande de dérogation mineure, 490 chemin de Saint-Hyacinthe, lot 5 155 390 du cadastre du Québec, pour autoriser, dans le cadre d'un lotissement, la présence de deux garages d'une superficie de 295m<sup>2</sup> au lieu de 160m<sup>2</sup> et d'un frontage de terrain de 15.96m au lieu de 30m;**

**CONSIDÉRANT QUE** pour permettre le morcellement et l'aliénation de la superficie résidentielle bénéficiant de droits acquis en zone agricole, la superficie du lot ne peut pas excéder 5 000,0 m<sup>2</sup> et doit comprendre l'ensemble des constructions associées à l'usage résidentiel. En vertu de l'article 141 du règlement de zonage no. 620-19, les bâtiments accessoires présents dans la superficie où s'exerce un usage autre qu'agricole deviennent accessoires à l'usage résidentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** les bâtiments sont existants;

**CONSIDÉRANT QUE** lors du comité consultatif d'urbanisme, le plan déposé n'indiquait pas la largeur du terrain à lotir;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation sur la largeur du terrain n'a donc pas été spécifiquement expliquée;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande similaire a déjà été acceptée;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'UN** refus aurait un impact important sur la forme du terrain à lotir;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure, 490 chemin de Saint-Hyacinthe, lot 5 155 390 du cadastre du Québec, pour autoriser, dans le cadre d'un lotissement, la présence de deux garages d'une superficie de 295m<sup>2</sup> au lieu de 160m<sup>2</sup> et d'autoriser le lotissement d'un lot ayant un frontage de 15.96m au lieu de 30m.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**La période de consultation/questions pour la demande de dérogation DM 2024-010 est ouverte.**

(Les personnes dans la salle sont invitées à poser leurs questions.)

**Fermeture de la consultation/questions pour la demande de dérogation DM 2024-010.**





DM(110.06.2024)

**12.4 Demande 2024-010 – Demande de dérogation mineure, 245 rue Duff, lot 5 154 372 du cadastre du Québec, pour autoriser une entrée charretière à 3.5m de l'intersection au lieu de 8m. La demande s'inscrit dans le cadre de la réfection de la rue Duff;**

**CONSIDÉRANT QUE** le déplacement de l'entrée charretière vers l'intersection s'inscrit dans un projet de réaménagement de rue;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acceptation de la demande permet d'ajouter du stationnement sur rue;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande **d'accepter** le projet tel que déposé;

**EN CONSÉQUENCE;**

**Sur proposition de Chantal St-Martin,  
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure, 245 rue Duff, lot 5 154 372 du cadastre du Québec, pour autoriser une entrée charretière à 3.5m de l'intersection au lieu de 8m. La demande s'inscrit dans le cadre de la réfection de la rue Duff.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

(111.06.2024)

**12.5 Autoriser l'inscription de 3 membres du CCU – Formation obligatoire**

**ATTENDU** qu'à partir du mois de juin 2024, les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) devront suivre une formation obligatoire pour se conformer à une exigence du projet de loi 16 venu modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** que cette formation vise à offrir aux membres des CCU tous les outils nécessaires à la compréhension de leur rôle et leurs responsabilités;

**ATTENDU** que cette formation a pour but de mieux comprendre la différence entre un règlement discrétionnaire et un règlement normatif ainsi que le cheminement d'une demande et le processus d'analyse des projets;

**ATTENDU** que 3 membres actuels du comité n'ont pas suivi de formation;

**EN CONSÉQUENCE;**

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Chantal Nault**

Il est résolu d'autoriser l'inscription de 3 membres du CCU à la formation, au montant de 480.00\$ plus taxes.



Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **13. LOISIRS**

(112.06.2024)

#### **13.1 MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS – Demande de subvention dans le cadre de l'appel d'offres du volet 2**

**CONSIDÉRANT QUE** le secrétariat aux aînés du Ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche MADA qui vise à aider les municipalités et les MRC désireuses d'encourager la participation active des aîné(e)s au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;

**CONSIDÉRANT QUE** le volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA permet de soutenir financièrement l'embauche d'une ressource devant jouer le rôle de coordonnateur MADA au sein d'une MRC engagée dans une démarche MADA;

**CONSIDÉRANT QUE** cette ressource est appelée à exercer un rôle pivot sur le territoire, en coordonnant la mise en œuvre et le suivi des plans d'action au bénéfice des aînés, à assurer la concertation et à la mobilisation nécessaire ainsi qu'à veiller aux transferts des connaissances nécessaires à l'adoption des meilleures pratiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne chargée de la démarche MADA participera à l'implantation d'activités et de programme adaptés aux aîné(e)s selon leurs besoins, soutiendra la municipalité dans la mise en œuvre de leur plan d'action, améliorera la diffusion d'informations pertinentes, développera des partenariats avec les organismes de la région, étudiera l'évolution du plan d'action et développera des projets collectifs entre les municipalités participantes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Drummond s'est engagée auprès du gouvernement du Québec à mener à bien la démarche MADA avec les 16 municipalités participantes de la MRC de Drummond à la démarche Municipalités amies des aînés (MADA); Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-Du-Bon-Conseil (Paroisse), Notre-Dame-Du-Bon-Conseil (Village), Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Félix-De-Kingsey, Saint-Germain-De-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Lucien, Saint-Majorique-de-Grantham et Saint-Pie-de-Guire;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de pilotage MADA a été formé, dont le principal mandat est de suivre et de soutenir les actions pour les aînés(e)s lors du processus et tout au long de la démarche;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de désigner une personne représentant la MRC de Drummond pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action de la municipalité;





**EN CONSÉQUENCE;**

**Sur proposition de Chantal St-Martin,  
Appuyé de Patrice Boislard**

**IL EST RÉSOLU,**

**D'AUTORISER** la municipalité à la réalisation des objectifs du plan d'action MADA sous la coordination de la responsable MADA de la MRC de Drummond dans le cadre du volet 2 : Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés du programme Municipalités amies des aînés (MADA).

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**(113.06.2024)**

**13.2 Équipement de l'ancien skate park - vente**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire se départir des anciens modules de skate park ;

**ATTENDU QUE** le conseil veut laisser la possibilité à tous les citoyens, organismes et autres municipalités de pouvoir faire une offre d'achat ;

**EN CONSÉQUENCE;**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Patrice Boislard**

Il est résolu de mandater l'administration à publier l'offre de vente des anciens modules de skate park.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**14. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**DP-(114.06.2024)**

**14.1 Dépôt du rapport financier 2023**

Tel que requis en vertu de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, la directrice des finances, madame Lucie Roberge, dépose à la table du conseil municipal le rapport financier 2023 :

**(115.06.2024)**

**14.2 Demande de l'organisme OHD dans le cadre de la participation à la crise du logement**

**ATTENDU QUE** selon l'Office d'habitation Drummond, plusieurs ménages pourraient se retrouver sans logement cette année;

**ATTENDU QUE** la prise en charge, soit l'hébergement d'urgence et l'entreposage temporaire des biens, relève de la compétence municipale;

**ATTENDU QUE** la SARL propose un arrimage avec la municipalité et offre trois possibilités d'entente;



## EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Chantal St-Martin**

Il est résolu de confier la prise en charge des ménages sans logis à la SARL de l'OH Drummond (option 3), selon les modalités proposées.

**QUE** la résolution soit transmise à la SARL de l'OH Drummond;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer le formulaire de OH DRUMMOND.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(116.06.2024)

**14.3 Autoriser le paiement des honoraires professionnels à Morency, société d'avocats S.E.N.C.R.L., au montant de 4 012.81\$**

**Sur proposition de Patrice Boislard,  
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'acquitter le paiement des factures de la firme Morency, société d'avocats pour divers dossiers, au montant de 4 012.81\$ taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(117.06.2024)

**14.4 Ministère de la Sécurité publique : Service de la Sûreté du Québec, facture totale de 824 199.00\$, dont le 1<sup>er</sup> versement est dû le 30 juin 2024, au montant de 412 100.00\$**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser le paiement de la facture à la Sûreté du Québec, à la somme de 412 100.00\$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(118.06.2024)

**14.5 Adoption du règlement de taxation #830-24 relatif à la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Duncan (GC-408)**

---

**RÈGLEMENT DE TAXATION # 830-24  
RELATIF À LA RÉPARTITION DES COÛTS  
DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE  
DU COURS D'EAU DUNCAN (GC-408)**

---

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a adopté la résolution 180.06.19 demandant à la MRC de Drummond d'intervenir dans le dossier de travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Duncan;



**ATTENDU que** la MRC de Drummond a fait effectuer les travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Duncan sur une longueur de 1 262.10 mètres linéaires sur le territoire de Saint-Germain-de-Grantham ;

**ATTENDU que** les travaux d'entretien et de nettoyage dudit cours d'eau sont terminés;

**ATTENDU** qu'aucune anomalie n'a été détectée après le cycle des quatre saisons;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a particulièrement été donné le 6 mai 2024 ;

**ATTENDU** qu'un projet de règlement a été déposé le 6 mai 2024;

**EN CONSÉQUENCE;**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Patrice Boislard**

**Il est résolu unanimement par les membres présents ce qui suit :**

**QUE** le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit à savoir :

#### **RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX**

1. Le coût des travaux pour une dépense de 11 988.58\$ est réparti entre les contribuables intéressés au prorata de la longueur de la bande riveraine en mètre linéaire de leurs terrains inclus dans le bassin versant. Ce coût sera recouvrable des dits contribuables en la manière prévue à la loi pour le recouvrement des taxes municipales.

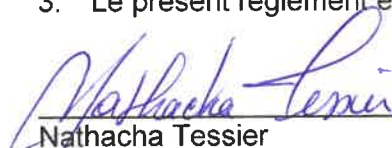
<b>Matricules</b>	<b>Pourcentage attribué</b>	<b>Coût</b>
7672-82-9392	2.56%	306.81\$
7672-83-2648	22.20%	2662.55 \$
7672-74-3221	17.00%	2037.52 \$
7672-64-4089	19.82%	2375.68 \$
7672-55-6056	14.11%	1691.76 \$
7672-46-9110	15.12%	1812.39 \$
7672-46-0171	9.19%	1101.87 \$

#### **TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

2. À compter du moment où les taxes sur la répartition des coûts du cours d'eau deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 15%.

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

  
Nathacha Tessier  
Mairesse

  
Julie Galarneau  
Directrice générale

#### **15. CORRESPONDANCE**

#### **16. VARIA**



## **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, invite les citoyens présents dans la salle à poser leurs questions.

(119.06.2024)

## **18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**


Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés;

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Chantal Nault,**

**QUE** la séance est levée à 20 h 41.



Nathacha Tessier  
Mairesse



Julie Galarneau  
Directrice générale

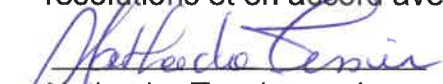
## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS**

Je soussignée, Julie Galarneau, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.



Julie Galarneau

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renonce à son droit de veto.



Nathacha Tessier, mairesse